



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un décembre à vingt-et-une heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 15 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BENOIST

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Madame TERRIER a donné pouvoir à Monsieur LEPORTIER
Madame LENOEL

Absents : Monsieur OLLIVIER, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-100 SUBVENTION AU COLLECTIF NORMAND DE VALORISATION DES ALGUES

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose :

Les algues en Normandie connaissent une expansion importante, surtout le printemps et l'été où leur développement est maximal. Plusieurs espèces sont concernées, et notamment sur la Côte de Nacre, Sargassum muticum. Il s'agit d'une grande algue brune invasive (non originaire de l'Atlantique ni de la Manche) se développant sur les platiers rocheux qui peut se décrocher facilement après une période de vent ou de forte houle provoquant les échouages massifs sur les plages que nous connaissons.

Les conséquences sont délétères tant sur les plans sanitaires, écologiques que touristiques. Repousser les amas à marée basse constitue actuellement la seule solution à la fois coûteuse et non efficace.

Or, de nombreuses espèces d'algues sont exploitées dans différents domaines, comme le développement de biofertilisants; de bioplastiques mais aussi dans l'industrie pharmaceutique, alimentaire et cosmétique. Les algues recèlent en effet de nombreuses molécules intéressantes comme les alginates largement exploités en Bretagne.

La Normandie dispose de grandes ressources en algues que ce soit en nombre d'espèces ou en biomasse, et c'est la raison pour laquelle il apparaît primordial de mettre en place une structure permettant de les valoriser tout en permettant de répondre aux désagréments provoqués par leurs échouages. En effet, l'exploitation des algues peut se faire en culture ou dans leur milieu naturel mais aussi après échouage. C'est notamment dans ce contexte qu'une expérimentation sera menée en

2024 en lien avec le Département du Calvados et de l'Université notamment pour modéliser la méthodologie d'exploitation, à partir d'éléments diagnostiques, de faisabilité, de temporalité tout en prenant en compte les aspects financiers, sanitaires, écologiques et touristiques (proposition faite par le département à la suite de la réunion de Juin 2023 à la Mairie de Bernières sur mer).

Cette filière de valorisation des algues est en train de se structurer. Un collectif accompagné par la région Normandie, avec un pilotage actuel du Bureau d'études « Bioeconomy For Change », regroupant industriels, institutions (SMEL, Comité Régional des Pêches, Comité Régional de Conchyliculture) et Université de Caen Normandie, vise à mettre en place la filière normande de valorisation des algues. Le collectif a pour mission de traiter à la fois les aspects juridiques, stratégiques, économiques, écologiques, sanitaires et touristiques. Les objectifs en fonction des besoins, des opportunités, des espèces d'algues concernées et de leurs milieux de récolte ou de culture seront définis à court, moyen et long termes. Cette structure juridique prendra une forme associative regroupant les différents acteurs concernés au sein de collèges et notamment celui des élus des EPCI et/ou communes littorales (Ces modalités seront définies précisément dans les statuts à l'issue d'une assemblée constitutive réunissant dans un premier temps l'ensemble des membres).

C'est à ce sujet que le collectif nous a contacté afin de savoir si nous serions intéressés de rejoindre cette association, en participant à hauteur de 400€ par an. Cela permettrait à la commune de participer à la définition collective et concertée des actions à mener sur les territoires en mettant à profit les savoir-faire de chacun dans la perspective de valorisation des algues. D'autres membres pressentis ou référents experts seront également consultés (université, associations naturalistes...) pour travailler, entre autres, sur les aspects environnementaux et scientifiques.

Pour rappel, un courrier similaire a été adressé début novembre à Cœur de Nacre pour présenter le projet de structuration de la filière algues en Normandie. A l'issue du Bureau communautaire du 13 Novembre dernier, un accord de principe a été donné, si les communes concernées par les échouages s'impliquent également dans ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **DONNE** un accord de principe pour adhérer à l'association quand elle sera créée ;
- **DONNE** un accord de principe pour une subvention annuelle de 400€ / an.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FÉDÉRICI

